

Journée Technique France Digues

Mercredi 4 & Jeudi 5 Avril 2018
Saint-Brieuc - Le Grand Pré



B.A BA Digues
Etre gestionnaire à l'heure de la GEMAPI !

Contexte :

Ces dernières années ont été riches en évolutions réglementaires, notamment avec la GEMAPI, le Décret Digues de 2015, l'arrêté Etude de Danger Digues de 2017... Ce contexte de fortes évolutions techniques et réglementaires induit la nécessité de mise en réseau, de partage des connaissances et d'expériences des gestionnaires de digues.

Partenaire :



L'association France Digues propose une journée d'échanges ayant pour objectifs de définir le métier et les missions du gestionnaire de digues, de faire un point sur les réglementations et procédures environnementales liées cette gestion. Puis, sur la base de retours d'expériences, de donner des clefs aux gestionnaires de digues, pour leur travail quotidien.

2, CHEMIN DES MARRONNIERS
38 100 GRENOBLE | 04 76 48 81 05
CONTACT@FRANCE-DIGUES.FR
WWW.FRANCE-DIGUES.FR

**FRANCE
DIGUES** ASSOCIATION
NATIONALE
DES GESTIONNAIRES
DE DIGUES

PROGRAMME

Journée 1 : Mercredi 4 avril 2018

Journée en salle

8h50 ACCUEIL DES PARTICIPANTS

9h20 **Ouverture** – *Saint-Brieuc Armor Agglomération et France Dignes*

GENERALITES

9h30 **Dignes et systèmes d'endiguement : Définitions, objectifs et fonctions** – *Rémy TOURMENT, IRSTEA*

Définir ce qu'est une digue de protection et un système d'endiguement, tout en expliquant les fonctions et objectifs de ces ouvrages. Préciser les différents termes techniques relatifs aux digues. Objectifs et généralités sur la gestion des digues.

REGLEMENTATIONS

10h **La réglementation : un outil essentiel** – *Karine BIZARD, DREAL Bretagne*

Présenter et expliquer l'intérêt de la réglementation liée aux digues en fixant : les points de vigilances de l'Etude de Danger, les obligations réglementaires liées à l'entretien et la surveillance et celles associées aux travaux sur ou à proximité des digues.

11h00 **Responsabilités relatives aux nouvelles réglementations encadrant la gestion des digues** – *Anne-Laure MOREAU, CEPRI*

Introduire la responsabilité des gestionnaires de digues définie par le Décret Dignes de 2015 à travers le niveau de protection et zone protégées. Présenter l'exonération de responsabilité encadrée par les textes et les questions posées par l'organisation de gestion de crise entre le gestionnaire de l'ouvrage et les autorités compétentes.

QUI SONT LES GESTIONNAIRES DE DIGUES ?

11h30 **Organisation des structures et besoins en formation des gestionnaires** – *Ségolène MORTIER, France Dignes*

Exposer les résultats de l'enquête métier réalisée par France Dignes qui avait pour objectifs de définir l'organisation des structures gestionnaires de digues et d'identifier les besoins en formations des gestionnaires.

12h **Métiers et missions du gestionnaire de système d'endiguement** – *Camille UGUEN, EP Loire*

Présentation du travail de cartographie des métiers liés à la gestion des digues et d'approfondissement des éléments de mission réalisé dans le cadre du Projet d'Aménagement d'Intérêt Commun (PAIC) des ouvrages de protection contre les inondations du bassin de la Loire et ses affluents.

12h30 REPAS

OUTIL METIER

14h **SIRS Dignes V2 : Logiciel métier coopératif proposé par France Dignes** – Jordan PERRIN, France Dignes

Présenter le logiciel libre de gestion des digues et des cours d'eau développé par et pour les gestionnaires, permettant de centraliser les informations collectées et produites : SIRS Dignes V2.

RETOURS D'EXPERIENCES

14h40 **La GEMAPI, une compétence en construction** – François DAVID, Saint-Brieuc Armor Agglomération

Décrire le lancement des études de recensements des ouvrages, les incertitudes juridiques et financières, l'articulation avec les autres compétences de l'EPCI.

15h20 **La gestion des digues bouleversée et métamorphosée** – David PONCET, Saint-Malo Agglomération

Décrire l'élaboration d'un PPR Submersion marine, la mise en place de programmes annuels d'entretien et de surveillance dans le cadre des Décrets Dignes 2007 et 2015 et la réalisation d'un dispositif de sécurité spécifique pour les marées de tempêtes. Introduire la labellisation d'un PAPI d'intention.

16h **PAPI : Outil du gestionnaire** – Yves-Paul CARO, Rennes Métropole

Présenter les actions menées par la Ville de Rennes durant le 2nd PAPI Vilaine et plus particulièrement l'action de communication de commémoration de la crue de 1966 à Rennes.

16h40 **Echanges avec la salle**

17h00 FIN DE JOURNEE

PROGRAMME

Journée 2 : Jeudi 5 avril 2018

Visite de terrain

9h **Rendez-vous à Binic Parking de la plage de la Branche**

9h15 **Visite des problématiques de Binic-Etables sur Mer**

- ◆ Digue communale non classé sur la plage principale (La Branche)
- ◆ Submersion des quais du Port par débordement lors des grandes marées
- ◆ Risque d'inondation de la partie basse de la ville par concomitance des grandes marées et des évènements pluvieux importants
- ◆ Hors zonage PPRI

10h45 **Visite des Dignes des Rosaires - Plérin**

- ◆ Zonage PPRI approuvé par arrêté le 28/12/2016
- ◆ Digue communale classée C
- ◆ Problématique de submersion marine de "paquet de mer"
- ◆ Gestion communale : entretien de l'enrochement, protection des personnes et des biens
- ◆ Transfert d'ouvrage à mettre en œuvre entre la ville et l'EPCI.

12h30 **Repas**

14h15 **Visite des digues du fond de Baie d'Yffiniac**

- ◆ Zonage PPRI approuvé par arrêté le 28/12/2016
- ◆ Dignes privées : risques de submersion marine, rupture de digues
- ◆ Digue publique : risque de submersion marine
- ◆ Dignes communales : risques de submersion marine, rupture de digues et gestion de l'évacuation des eaux pluviales compliquée
- ◆ Risque d'inondation des secteurs en amont par concomitance des grandes marées et des évènements pluvieux importants

16h30 **Fin de journée**

Dépose des participants le souhaitant à la gare de Saint-Brieuc

- ↳ Les **déplacements** seront faits en voiture (nous regrouperont les participants dans les véhicules disponibles).
- ↳ **Equipement** : prévoir des bonnes chaussures et un gilet jaune (casque non nécessaire)

ACCEDER AU GRAND PRE

ADRESSE : Le Grand Pré
26 Rue de la Roche Durand
22360 Langueux

La journée du 4 avril se déroulera dans la salle Grand Large.

EN VOITURE : De Rennes ou Brest par la RN 12, sortie Langueux (espace commercial). Un grand parking est disponible.

EN TRAIN PUIS BUS : Gare de Saint Briec à 3 heures de Paris par le TGV, 1 h 20 de Brest, 50 mn de Rennes. Depuis Gare SNCF de Saint-Briec, prendre la ligne B direction Langueux Poste, arrêt Grand Pré.

OU DORMIR ? à Saint-Briec : [Best Western](#), [Hôtel du Champ de Mars](#), [Hôtel l'Arrivée](#)
à Langueux : [Campanile](#), [B&B Hotel](#), [Brit Hotel](#)

CARACTERISTIQUES de la journée technique

Public visé : Gestionnaires de digues actuels et futurs, professionnels du domaine (ingénieurs, techniciens), élus.

Tarifs : Voir bulletin d'inscription

	Adhérent	Non adhérent
Journée technique du 04/04/2018	Gratuit	100€ TTC
Repas du midi du 04/04/2018	17€ TTC	
Journée de terrain du 05/04/2018	Gratuit	
Repas du midi du 05/04/2018	17€ TTC	

Coordination, animation et organisation logistique : France Dignes – Ségolène MORTIER

Nous contacter :

Ségolène MORTIER

04 76 48 87 21 / 06 77 75 99 84 (lors des journées techniques) / segolene.mortier@france-dignes.fr